



**COMITÉ RÉGIONAL  
DE FRANCHE-COMTÉ  
DE SCRABBLE**



Fédération Française de  
**SCRABBLE**

Sainte-Suzanne, le 15 mars 2023

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 février 2023

**Membres présents** : Anne ALBINI, Frédéric BARTIER, Murielle et Pascal BERNIER, Claude BOUCARD, Josiane BOURGEOIS, François CORTOT, Monique CUINET, Corinne FAUVET, Bernard GENDRE, Chantal GIROD, Colette HERMELIN, Claude JANNIOT, Claudine MOTTET, Etienne PENTECOTE, Daniel PETITJEAN, Yves RUHOFF, Marie STOEFFLER, Isabelle VALDENNAIRE, Patrick ZATTI.

**Membre excusé** : Elisabeth MOËNNE-LOCCOZ.

**Clubs absents** : Besançon SPT, Les Hôpitaux Neufs, Rougemont.

### 1. Informations Comité

- **Licences** : **380** licences au 18 février (saison 2021/22 : 392 ; saison 2020/21 : 370)

- **Tournois** : certains manquements ayant été constatés dans les organisations, Anne conseille de consulter la feuille d'organisation disponible en téléchargement sur le site du Comité.  
Rappel : Pour les TH3, la redevance fédérale est à verser directement à la Fédé, à réception du mail (délai parfois assez long).

Concernant **les compétitions par centre**, il faut au moins deux clubs représentés pour pouvoir ouvrir un centre. Frédéric BARTIER refuse d'accepter les joueurs de Besançon SPT, pour certaines épreuves, car il estime que ce club n'organise aucune compétition et ne joue pas le jeu de la réciprocité (salles gratuites à Besançon). Anne s'est mise en relation avec le service en charge de la réservation des salles et a eu confirmation qu'il n'y avait pas de difficulté pour pouvoir obtenir la salle Jean Zay, en particulier, ou d'autres. Il suffit de faire les démarches suffisamment tôt et de vouloir organiser.

A partir de mars 2023, les inscriptions sur le site du Comité seront closes le lundi soir qui précède l'épreuve, car Anne doit valider sur le site fédéral les centres et les délégués désignés pour recevoir les parties. Elle enverra également une copie aux clubs organisateurs, afin que tous sachent qui recevra les parties dans l'onglet « Ma fiche » du site FFSc. En effet, il a été constaté à plusieurs reprises d'un manque de communication dans certains clubs.

- **Arbitrage** : Pour toutes les compétitions le double-arbitrage doit être effectué en direct (avec un coup entier par DA s'ils sont 2), pour l'équité de tous les joueurs, à l'exception du Simultané Mondial de Blitz pour lequel il peut être différé. Il est parfois procédé à un triple arbitrage, avec ou sans modification de scores, mais celui-ci est toujours annoncé à l'avance aux joueurs et arbitres. Cela est nécessaire lorsqu'on a des arbitres en test, de plus, certaines épreuves par centres sont qualificatives pour des CDF France. Anne demande une plus grande vigilance de la part des arbitres et double-arbitres lors de ces épreuves par centres (surtout qu'en général on peut avoir le temps de vérifier les bulletins une seconde fois), au vu d'un certain nombre d'erreurs lors du Simultané Mondial qui auraient pu être évitées. La procédure de fin de partie est également très importante (un document est également disponible sur le site régional). Le triple

arbitrage est très formateur, car il permet de cibler des points permettant de progresser. Les billets ont tous été scannés et envoyés avec l'explication. En aucun cas, ce triple arbitrage est fait pour décourager. Tout comme il est important dans chaque club, lors de SN ou SF, ou parties de clubs, que les nouveaux arbitres puissent avoir un retour d'un DA (en direct ou en différé).

Il est demandé à chaque président de club de **renseigner le document** qui a été envoyé en lien par mail le 19 février 2023, concernant les arbitres de club, afin de se mettre en conformité avec le règlement fédéral qui stipule : « Les Arbitres Correcteurs de Club ou de Comité sont sous la seule responsabilité du Président de Comité, et ne sont pas répertoriés par la fédération. »

Le dongle n'est plus d'actualité, il faut penser à faire les mises à jour du logiciel.

4 arbitres en test cette saison : Richard ARIZZI, Colette HERMELIN, Daniel PETITJEAN et Isabelle VALDENNAIRE. Les différents tests effectués jusqu'alors sont positifs et permettent de voir des progrès.

**Infos Comité** : pour la semaine de Simultanés en juin à Malbuisson (20 joueurs inscrits à ce jour), le complexe hôtelier souhaitait augmenter ses tarifs de 150 €. Après négociation, Anne a finalement obtenu l'annulation de cette hausse.

Le Comité est candidat à l'organisation du **Championnat de France Jeunes du 19 au 22 avril 2024** qui aurait lieu à Pierrefontaine les Varans (25), à la Roche du Trésor. Une visite a été faite sur site par Anne, Claude et Patrick le 14 février 2023. Les tarifs sont certes un peu plus élevés que dans des structures scolaires (mais les prestations sont également différentes) et toutes les demandes faites en milieu scolaire ont été refusées au regard des contraintes actuelles. Par contre, certaines conditions présentes dans le cahier des charges sont imprécises et entraînent différentes interprétations. Il faudra que cela soit clarifié par la fédé. Pour le comité, il est hors de question qu'il paie une partie du transport des comités qui viendraient en train. Par contre, pas de souci à prévoir l'organisation de cette liaison jusqu'au centre. Les comités qui viennent en bus, paient bien le trajet jusqu'au centre ! Si la FFSc refuse de modifier ce point, le comité retirera sa candidature.

#### **Tarifs :**

Le Bureau propose de passer l'indemnité kilométrique à 0,30 € du km (au lieu de 0,25).

**Vote : approuvée à l'unanimité.**

Récompenses Comité : compte-tenu de l'inflation, le prix du panier reste à 20€ mais le flacon d'huile est retiré.

**Matériel du Comité** : l'écran et le vidéoprojecteur sont stockés chez Anne. Ils sont à la disposition de tous les clubs. Soit le club organisateur se débrouille pour venir chercher l'écran, soit une tierce personne en assure le transport mais dans ce cas, le coût du trajet sera pris en charge à 50 % par le club organisateur.

**Vote : 1 abstention**

Les clubs organisateurs doivent anticiper cette demande et sont priés de bien vouloir aider à l'installation du matériel.

Contrat d'engagement républicain (doc joint) : la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a posé l'obligation pour les associations de souscrire un contrat d'engagement républicain pour pouvoir recevoir des subventions, obtenir une reconnaissance d'utilité publique.

La signature de ce contrat est obligatoire depuis le 2 janvier 2022.

Les clubs peuvent se rapprocher des municipalités sur ce point.

## **2. Informations fédérales**

La Fédération a engagé un partenariat avec l'agence de communication ORIGINIS. Un nouveau logo a été validé et une charte graphique sera prochainement disponible. Chaque club et chaque comité doit donc

modifier le logo sur les futurs documents publiés ou imprimés. Il est bien évident que nous pouvons écouler le stock de documents portant l'ancien logo.

Pour tous les autres points, voir le CR du CA de janvier sur le site fédéral.

Un point important est soulevé concernant le CDF 1, 2 et 3 : « L'open est ouvert **aux joueurs S1, S2, S3 des fédérations étrangères** ainsi qu'à tous les joueurs des Séries 4 à 7 de toutes les fédérations. ». Est-ce que cela sous-entend que les joueurs des séries 1, 2 et 3 **français** qui ne seraient pas qualifiés, ni par la FFSc, ni par le quota comité, n'auraient pas le droit d'y participer ? Cela est jugé discriminatoire et ne respecte pas le contrat d'engagement républicain ! C'est un point qui sera soulevé en CA fédéral en juin par notre comité. Nous proposons : « L'open est ouvert aux joueurs S1, S2, S3 **français non qualifiés ou appartenant à des fédérations étrangères** ainsi qu'à tous les joueurs des Séries 4 à 7 de toutes les fédérations. »

### **3. Sélections pour les Championnats de France**

6 places qualificatives pour le **Championnat de France des Séries 4** (lundi 15 mai à Vichy) qui seront attribuées sur le classement du Championnat régional.

**Vote: approuvé à l'unanimité.**

Pour la prochaine saison, **3 Championnats de France** distincts concernant les séries (Promotion / série 4 / série 1,2,3), avec pour chacun une phase qualificative **open** et une Finale (cf fichiers en pièces jointes)

Dans le Comité, il est proposé que ces 3 phases qualificatives se déroulent à **Besançon**, salle Jean Zay. L'organisation serait assurée par le Comité (démarches administratives) aidé par un club volontaire pour la mise en place (le matin ou la veille en fonction de l'épreuve) et le rangement de la salle après l'épreuve. Capacité de la salle : **90 joueurs maxi.**

La buvette sera assurée par le club co-organisateur (il en gardera donc le bénéfice), le montant des inscriptions étant lui partagé moitié moitié entre le Comité et le club co-organisateur. Si aucun club ne se propose, il n'y aura pas de buvette. Cette question devra être approfondie au CA de juin et intégrée au RI.

Pour les places qualificatives octroyées par le comité, **seuls seront pris en compte les joueurs ayant disputé les phases qualificatives dans le Comité.**

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

### **4. Modifications du Règlement Intérieur**

Rendues notamment nécessaires par la nouvelle organisation des Championnats de France, les modifications du R.I. seront discutées au cours du prochain Conseil d'Administration du mois de juin.

### **5. Calendrier 2023-2024**

Il sera finalisé au prochain C.A, néanmoins, il est demandé à chacun de compléter le document qui a été envoyé par messagerie, le 21 janvier 2023.

L'**Assemblée Générale du Comité** se tiendra à Pusy (70) le **dimanche 17 septembre 2023.**

Fin de la réunion à 18h.

Les secrétaires

Murielle BERNIER

Pascal BERNIER

**Rappel : prochain CA le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 au CIS à Besançon**